

PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 20 FEVRIER 2007

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 20 FEVRIER 2007

L'an deux mille sept et le vingt du mois de février à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil Communautaire « Salon-Etang de Berre-Durance » se sont réunis au foyer Denis Padovani à Velaux, sur la convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur Michel TONON, Président de la Communauté d'Agglomération « Salon-Etang de Berre-Durance ».

Etaient présents à cette Assemblée, tous les Conseillers Communautaires à l'exception de :

M. Patrick APPARICIO	ayant donné mandat à M. Jacques SIBILLI à compter de la question n°17,
M. Jean ARNAUD	ayant donné mandat à M. Alain BREMOND,
M. Olivier BUSSIERE	ayant donné mandat à M. André LEONARD,
Mme Paule CAMPS	ayant donné mandat à Mme Françoise DREZET,
Mme Maryse CHAPELOT-MARTINO	ayant donné mandat à M. Michel TONON,
M. Daniel CONTE	ayant donné mandat à M. Paul BERNARD,
Mme Michèle ESPERANDIEU	ayant donné mandat à Mme Claude GIANNARELLI,
Mme Corinne LUCCHINI	ayant donné mandat à Mme Christiane GRASSI,
M. Angelo MARASA	ayant donné mandat à M. Sauveur RIBATTI,
M. Maurice MERENDOL	ayant donné mandat à M. Robert COSTE,
M. Pascal MONTECOT	ayant donné mandat à M. Sylvain BEAUME,
M. Henri MOUNET	ayant donné mandat à M. Yves FABRE,
M. Christian RAPAUD	ayant donné mandat à M. Olivier GUIROU,
M. Laurent RUMEAU	ayant donné mandat à Mme Claude LE FOULGOC,
Mme Corine SILVY	ayant donné mandat à M. André CAMPAGNE,
Mme Liliane SILVY	ayant donné mandat à Mme Odette GORET,
Mme Jacqueline THENOUX	ayant donné mandat à M. Henri OUDET.

Etaient absents :

Messieurs : Patrick APPARICIO jusqu'à la question n°16 incluse, Gérard BERTRAND, Stéphane MARCHE, Vincent MITRIDATI, Michel PROREL.

Secrétaire de séance : Madame Laurence MONET

Monsieur Jean-Pierre MAGGI, Vice-Président d'Agglopoie Provence et Maire de Velaux, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant au foyer Denis Padovani à Velaux.

Après appel des Conseillers Communautaires par la secrétaire de séance, Mme Laurence MONET, le Président, Michel TONON, ouvre la séance.

Le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire relative à une motion portant sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération.

1. Installation des représentants de La Barben

Le Président Michel TONON procède à l'installation des représentants de La Barben :

- Monsieur Jean-Luc VASSEROT-MERLE : Maire de La Barben
- Madame Marie-Thérèse BONNARD : 1^{ère} Adjointe au Maire

Question supplémentaire n°1

Le Président Michel TONON propose de rajouter à l'ordre du jour du Conseil Communautaire une question relative au périmètre de la Communauté d'Agglomération déjà adoptée par le Bureau du 06 février dernier.

En effet, à l'occasion du débat budgétaire du 05 février au sein du Conseil Municipal de la ville de Marseille, le Président du groupe des élus socialistes, radicaux et apparentés a présenté notamment une proposition visant à « repousser les limites de la Communauté Urbaine vers l'Étang de Berre ». Le Président Jean-Claude GAUDIN ne s'est pas montré hostile à cette idée.

Monsieur Daniel DE SIO, Conseiller Communautaire, demande comment une telle modification du périmètre est possible.

Le Président lui répond qu'une volonté politique peut trouver des relais chez le législateur ou dans le cadre de l'application des textes en vigueur.

Monsieur Jean-Pierre MAGGI, Vice-Président, souligne que ces propos illustrent les graves difficultés financières connues par Marseille et la CUM.

Le Président Michel TONON insiste sur le travail de fond qui doit être réalisé sur le territoire communautaire et qui exclut l'inféodation à la CUM. Par ailleurs, il existe déjà un lieu de concertation sur les grands projets dans le cadre de la métropolisation.

Le 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI rappelle que la CUM a une taxe professionnelle à 23,43% contre 19,44% sur Agglopoie Provence et qu'elle perçoit des taxes additionnelles sur les impôts ménage.

Sur proposition du Président Michel TONON, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte de rajouter à l'ordre du jour du Conseil la motion sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération
- prend fermement position contre toute initiative visant à rattacher Agglopoie Provence à la CUM
- invite les communes membres à délibérer dans le même sens.

2. Election du 17^{ème} Vice-Président

Il est procédé à l'élection, à bulletins secrets, du 17^{ème} Vice-Président.

Monsieur Jean-Luc VASSEROT-MERLE, Maire de LA BARBEN est proclamé à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, 17^{ème} Vice-Président.

Monsieur Jean-Luc VASSEROT-MERLE, 17^{ème} Vice-Président, est immédiatement installé dans ses fonctions.

3. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et élit, à bulletins secrets, avec 71 voix « pour » et 1 bulletin blanc :

- en qualité de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Monsieur Paul BERNARD
 - Monsieur Paul MAURIN
 - Monsieur Gérard FRISONI
 - Monsieur Jean SCHOLLHAMMER
 - Monsieur Jacques SIBILLI
- en qualité de membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Monsieur Gilbert CATTANEO
 - Monsieur Rémy FABRE
 - Monsieur Olivier GUIROU
 - Monsieur Jean-Pierre GUILLAUME
 - Monsieur Jean-Luc VASSEROT-MERLE

4. Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Le Conseil Communautaire élit, à bulletins secrets, avec 72 voix pour chaque membre sauf Mme LUCCHINI ayant obtenu 71 voix :

M. Serge	ANDREONI
M. Patrick	APPARICIO
M. Paul	BERNARD
M. André	CAMPAGNE
M. Gilbert	CATTANEO
M. Daniel	CONTE
M. Rémy	FABRE
M. Yves	FABRE
M. Gérard	FRISONI
M. René	GIMET
M. Jean-Pierre	GUILLAUME
Mme Claude	LE FOULGOC
M. André	LEONARD
Mme Corinne	LUCCHINI
M. Jean-Pierre	MAGGI
M. Maurice	MERENDOL
M. Pascal	MONTECOT
M. Sauveur	RIBATTI
M. Jacques	SIBILLI
M. Joël	SYLVESTRE
M. Michel	TONON
M. Jean-Luc	VASSEROT-MERLE
M. Georges	VIRLOGEUX
M. Yves	WIGT

5. Election des membres du Bureau

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, comme membres du Bureau le Président et les 23 Vice-Présidents, soit :

M. Serge	ANDREONI
M. Patrick	APPARICIO
M. Paul	BERNARD
M. André	CAMPAGNE
M. Gilbert	CATTANEO
M. Daniel	CONTE
M. Rémy	FABRE
M. Yves	FABRE
M. Gérard	FRISONI
M. René	GIMET
M. Jean-Pierre	GUILLAUME
Mme Claude	LE FOULGOC
M. André	LEONARD
Mme Corinne	LUCCHINI

M. Jean-Pierre	MAGGI
M. Maurice	MERENDOL
M. Pascal	MONTECOT
M. Sauveur	RIBATTI
M. Jacques	SIBILLI
M. Joël	SYLVESTRE
M. Michel	TONON
M. Jean-Luc	VASSEROT-MERLE
M. Georges	VIRLOGEUX
M. Yves	WIGT

6. Election des membres de la commission des finances

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, comme membres de la Commission des Finances, le Président et les 23 Vice-Présidents.

7. Election des représentants au Syndicat intercommunal des quatre termes

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, comme représentants au Syndicat intercommunal des quatre termes :

TITULAIRES		SUPPLEANT	
M. Jean-Luc M. Gilles	VASSEROT-MERLE NOGARET	M. Yves	FABRE

8. Election des représentants au Syndicat mixte du massif des Roques

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, comme représentants au Syndicat mixte du massif des Roques :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yves FABRE Henri MOUNET Maurice MERENDOL Bernard GUILLAUME Jean-Luc VASSEROT-MERLE Gilles NOGARET Laurent DARROUZES Olivier BUSSIERE Odile PYPE René GILBERT Francis PRIVAT Maryse CHAPELOT Patrick APPARICIO Michèle ESPERANDIEU	Pierre JEANNIN-GUY Jean-Paul DELEUZE Gérard LAURENT Christian NERVI Jacques REGNAULD Sylvie CHICHE Robert RAVERA

9. FINANCES : Reprise anticipée du résultat 2006 et affectation provisoire

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, décide d'affecter 214 382.95 € à la section d'investissement correspondant au besoin de financement, et de maintenir par conséquent, la somme de 9 985 284.50 € sur la section de fonctionnement.

10. FINANCES - Budget primitif 2007 : budget principal

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2007 – Budget Principal de la Communauté d'Agglomération, comme suit :

- Section de Fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de : 105 543 262.50 €
- Section d'Investissement, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de : 23 872 360.63 €

11. FINANCES - Budget primitif 2007 : budget du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2007 – Budget du service de l'eau, comme suit :

- Section d'Investissement, équilibré en charges et en produits à hauteur de 10 223 178.24 €
- Section d'Exploitation, équilibré en charges et en produits à hauteur de 3 065 036.83 €

12. FINANCES - Budget primitif 2007 : budget du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2007 – Budget du service de l'assainissement, comme suit :

- Section d'Investissement, équilibré en charges et en produits à hauteur de 13 134 917.62 €
- Section d'Exploitation, équilibré en charges et en produits à hauteur de 3 984 070.29 €

13. FINANCES - Budget primitif 2007 : budget du service des transports

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2007 – Budget des transports, comme suit :

- Section d'Investissement, équilibré en charges et en produits à hauteur de 169 270.00 €
- Section d'Exploitation, équilibré en charges et en produits à hauteur de 11 049 287.57 €

14. FINANCES - Budget primitif 2007 : budget des zones d'activités

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2007 – Budget des zones d'activités, comme suit :

- Investissement équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 6 969 449.52 €
- Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 6 969 449.52 €

15. FINANCES : Vote du taux de la Taxe Professionnelle

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, fixe le taux de la Taxe Professionnelle à 19,44%.

16. FINANCES : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés, maintient le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10 %.

17. EAU ASSAINISSEMENT : Schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement en eaux usées pour trois communes (Rognac, Berre l'Etang et Saint-Chamas) et schéma directeur d'assainissement en eaux pluviales pour la commune de Rognac : Appel d'Offres – Signature du marché

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement à signer le marché susvisé, ainsi que tout document aux effets ci-dessus, avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE pour le Lot 1 Eau Potable, et à la société SOGREAH CONSULTANTS SAS pour le Lot 2 Assainissement eaux usées et eaux pluviales.

18. DECHETS : Transfert et traitement des déchets des services techniques des communes de la Communauté d'Agglomération - Appel d'Offres Ouvert – Signature du marché

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la Collecte et l'élimination des déchets, à signer le marché susvisé, ainsi que tout document aux effets ci-dessus, avec la société SILIM ENVIRONNEMENT.

Le Président donne la parole à M. Jean SCHOLLHAMMER, Conseiller Communautaire, membre de la Commission d'Appel d'Offres, qui souligne le bon travail réalisé dans le cadre des marchés évoqués ci-dessus qui entrent parfaitement dans les prévisions financières.

19. TRANSPORTS - Service de Transports Urbains : Marché à bons de commande – Lancement d'un Appel d'Offres Ouvert – Signature du marché

Le Vice-Président Jean-Pierre MAGGI présente le dossier.

Madame Colette ALLA, Conseillère Communautaire, s'étonne qu'il faille passer un nouveau marché alors que le Tribunal Administratif avait annulé dès novembre 2005 la DSP. Elle souhaite connaître la publicité faite à ce marché.

Le Président lui répond que chaque procédure liée aux transports, y compris les marchés, sont systématiquement attaquées et que la Communauté d'Agglomération s'efforce d'avancer en concertation avec les services de l'Etat et avec le conseil d'un cabinet juridique. Une large publicité est prévue pour ce marché. Le choix du Conseil Communautaire est simple : refuser le marché, et les transports, notamment scolaires, sont stoppés pour un an, ou se donner les moyens d'assurer la continuité du service public.

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu, avec 72 voix « pour » et 1 abstention (Mme ALLA), autorise le Président à souscrire un appel d'offres ouvert et autorise le Président ou le Vice-président délégué aux Transports à signer le marché avec l'opérateur économique qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

20. CULTURE : Attribution de subventions aux associations culturelles

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions telles que présentées.

21. CULTURE : Semaine intercommunale du livre

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la convention entre la commune participante et Agglopoles Provence relative à la Semaine du Livre Intercommunale et autorise le Président ou le Vice Président délégué à signer lesdites conventions

22. SPORTS : Attribution de subventions aux associations sportives

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Rémy FABRE et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions telles que présentées.

23. SPORTS : Attribution de subventions pour des manifestations sportives à rayonnement intercommunal

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Rémy FABRE et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, décide de doter les 4 manifestations sportives suivantes : l'Association Cycliste des As en Provence ; l'Association Cyclisme Compétition Multipole Etang de Berre ; le Salon Billard Club qui accueille cette année le championnat d'Europe de Billard ; l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Bouches-du-Rhône pour l'organisation du championnat de France de Rugby des Sapeurs Pompiers à Salon de Provence.

24. SPORTS : « Un dimanche en famille 2007 »

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Rémy FABRE et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, décide de valider le lieu de l'édition 2007 de « Un dimanche en famille » ainsi que les activités et décide d'attribuer les subventions proposées aux associations mentionnées.

Le Président clôt la séance à 19h30.

SALON DE PROVENCE, le 23 février 2007

Michel TONON,
Président d'Agglopoie Provence
Maire de Salon de Provence